



Présent(e)s : Mme Audard, M. Ballet, M. Bon, M. Brau, Mme Bru, M. Destailleurs, Mme Fea Mesnage, M. Hecquard, Mme Huignard, Mme Lederman, Mme Mathieu, M. Mulachie, Mme Orhant, Mme Pellizzari, M. Riché, Mme Rimsy, Mme Rivière d'Arc, Mme Studler, M. Mathieu, M. Goizet et Mme Ravoux.
Excusé(e)s : Mme De Mun.

Le Maire du 4^e M. Ariel Weil introduit la réunion en rappelant aux membres du Conseil de quartier la tenue d'une 2nde réunion d'information publique sur les suites de l'incendie de Notre-Dame, organisée le jeudi 7 novembre à 18h30 en salle des fêtes de la Mairie du 4^e. Il remercie les frères Naudet d'être présents à cette réunion du Conseil de quartier afin de présenter aux habitants leur projet de documentaire.

Présentation de leur projet de documentaire par les frères Naudet, accompagnés de leur documentaliste

Les frères Naudet ont souhaité se présenter aux membres du Conseil de quartier. Ils expliquent habiter les États-Unis depuis 30 ans et être originaire de Paris. Ils réalisent des documentaires et ont filmé les attaques des tours jumelles du World Trade Center du 11 sept 2001. Ils racontent que ce moment les a marqué personnellement et les a changé en tant qu'artistes, ayant perçu au moment des attaques tragiques le « meilleur » du genre humain (pompiers, civils qui s'entraidaient...). Ils annoncent avoir également réalisé un documentaire sur les attentats du 13 novembre 2015. Ils précisent que leurs documentaires ne sont pas une enquête, ni une recherche de sensationnalisme, mais ont comme objectif de mettre en avant l'être humain.

Les frères Naudet expliquent avoir décidé de faire un documentaire sur l'incendie de Notre-Dame de Paris du 15 avril 2019, afin de mettre en valeur la chaîne humaine qui s'est mise en place au moment où l'incendie se déclarait. Ils déclarent ne pas être journalistes et que l'idée de ce documentaire d'une durée de 2h est de raconter cette soirée à travers les gens qui étaient là. Les frères Naudet précisent avoir obtenu les autorisations de la PP, des pompiers, de la Mairie de Paris et du Diocèse pour la réalisation de ce documentaire.

Ils proposent aux membres du Conseil de quartier de les rencontrer le vendredi 8 octobre à 18h30 chez Mado (rue du Cloître Notre-Dame), ce rendez-vous étant destiné aux personnes qui souhaitent leur poser des questions et/ou discuter sur le projet de documentaire.

Ils ajoutent que ce documentaire aura une co-production française et américaine (production par les chaînes ABC et TF1 France Film), qu'ils travaillent de façon indépendante et qu'ils souhaitent faire un film lyrique et poétique. Ils ont commencé aujourd'hui les interviews et prévoient de filmer de novembre jusqu'à la mi-décembre. Le montage sera réalisé dès le mois de janvier et la date de sortie du documentaire est estimée à la fin avril 2020.

La documentaliste qui les accompagne essaie de récupérer les images parues et vidéos d'amateur.

Intervention de Florence Mathieu, présidente du Conseil de quartier Les Iles

Mme Florence Matthieu annonce la visite de la caserne des motards de la rue Chanoinesse prévue à 10h le vendredi 15 novembre, le rendez-vous est fixé devant la caserne.

M. Ballet évoque le changement du sens de circulation de la rue Chanoinesse qui a augmentait la circulation dans la rue de la Colombe.

Intervention de la Coordinatrice des conseils de quartier du 4^e

La Coordinatrice des Conseils de quartier du 4^e rappelle que la Charte des conseils de quartier du 4^e adoptée en juin 2015 présente le fonctionnement et le rôle des Conseils de quartier du 4^e. Instance de démocratie participative, les conseils de quartier ont un rôle de médiation, d'animation et d'orientation d'une partie du budget de la mairie d'arrondissement (budgets alloués

aux conseils de quartier). La médiation consiste à favoriser le dialogue entre les différents acteurs de l'arrondissement et à initier des réflexions collectives et des projets communs. Les membres des Conseil de quartier peuvent ainsi rencontrer des associations, habitants et institutions au nom du Conseil de quartier sous réserve qu'ils en aient parlé en réunion de Conseil de quartier et à minima informé la présidence du Conseil de quartier. Une personne individuelle ne peut porter sans concertation auprès des membres la voie collective du Conseil de quartier.

Rappelant la période de réserve électorale, la Coordinatrice des conseils de quartier du 4^e rappelle également la nécessité d'une stricte neutralité dans les réunions. Les élus référents seront présents jusqu'à la fin 2019, les conseillers de quartier pourront continuer à se réunir jusqu'en mars 2020.

Lecture des réponses de la Mairie du 4^e par Mme Anne Lebreton, élue référente du Conseil de quartier Les Îles

Hôtel Dieu

Mme Anne Lebreton annonce que la Mairie du 4^e arrondissement a donné un avis défavorable au permis de construire en raison de l'abattage demandé des arbres de la rue d'Arcole. Concernant les interrogations légitimes du conseil sur les autres aspects du projet et son inscription dans la vie du quartier, la Mairie a demandé au directeur de l'Hôtel-Dieu, Alexandre Fritsch, de recevoir des représentants du conseil, avec son équipe, afin qu'il puisse présenter le calendrier et le phasage précis du chantier et répondre à toutes les questions des habitants.

M. François Ballet rappelle qu'un groupe au sein du Conseil de quartier suit l'ensemble des projets de l'île de la Cité et avait eu avant l'été une réunion avec l'APHP et notamment M. Martin Hirch. Cette réunion n'avait pas levé les inquiétudes du groupe qui avait obtenu peu d'information sur la conservation du mur d'enceinte. C'est pourquoi M. François Ballet a envoyé un mail à M. Ariel Weil, Maire du 4^e. Il précise avoir obtenu très rapidement une réponse et remercie le Maire et sa directrice de cabinet.

M. François Ballet demande si c'est au groupe de travail de solliciter ce rendez-vous. Mme Anne Lebreton répond que le rendez-vous est en cours de montage par la Mairie qui s'est fait le relai des habitants.

M. François Ballet présente l'inquiétude des riverains sur la construction de deux bâtiments supplémentaires dans les cours de l'Hôtel Dieu situées côté rue d'Arcole, bâtiments qui vont être de grande ampleur et avoir un aspect moderne. Il souligne l'impact visuel très important d'un tel aménagement. Il pense que le projet va impacter très largement le quartier, notamment avec l'entrée des urgences prévue rue d'Arcole.

Mme Florence Mathieu ajoute qu'il est prévu deux parties différentes, une partie hôpital et une partie parvis.

Notre-Dame

La réunion publique sur les suites de l'incendie de Notre-Dame a été reprogrammée le jeudi 7 novembre à 18h30 suite à l'attentat ayant eu lieu à la Préfecture de Police à la date initiale de la réunion.. La question du plomb et du chantier y sera traitée.

Parking du 16-18 rue du cloître Notre-Dame

Mme Anne Lebreton explique que seul l'État est en mesure de dédommager les riverains impactés par la condamnation du parking. La Mairie du 4^e a de son côté entrepris toutes les démarches relevant de son ressort pour préserver la qualité de vie des riverains :

- Le Maire a annoncé dès le mois de mai qu'il demandait à la Préfecture de police de libérer la moitié des places de stationnement du quai de l'Archevêché qui leur était jusqu'ici réservées. 16 places de stationnement payant accessibles à tout type de véhicule ont été créées. La Mairie va par ailleurs demander aux services de l'État en charge du chantier de Notre-Dame de veiller à ce que les véhicules de chantier n'occupent pas indûment ces places.

- La suppression de places liée à la création d'un nouvel arrêt du bus touristique OpenTour sur le Quai aux Fleurs n'est plus d'actualité. La Mairie du 4^e a obtenu que le nouvel arrêt de bus soit positionné rue Saint-Jacques dans le 5^e arrondissement.

- Enfin, concernant la suppression de plusieurs places rue Chanoinesse, Quai aux Fleurs et rue de la Colombe pour créer des places réservées aux vélos et trottinettes en partage, le Maire a demandé à ce que ces opérations soient immédiatement stoppées de manière à ce qu'aucune place de stationnement ne soit plus supprimée sur l'Île de la Cité (tout comme sur l'Île Saint-Louis). Il est nécessaire toutefois de réfléchir à trouver des espaces adaptés pour créer les quelques emplacements nécessaires et la Mairie du 4^e invite le Conseil de quartier à s'emparer du sujet pour les y aider.

Mme Carlotta Fea Mesnage propose de monter un groupe de travail pour trouver des stationnements vélo et trottinette sans toucher aux emplacements voitures. L'idée de convertir les places de taxis situées rue d'Arcole le long de l'Hôtel Dieu en place résidentielle est évoquée, ainsi que la réduction du parking vélo afin d'offrir un espace pour les trottinettes.

M. Philippe Bon explique continuer de manière raisonnable et raisonnée les actions en faveur du dédommagement des habitants qui n'ont plus accès à leurs parkings. Un contact a été pris avec le Cabinet du Ministre de la Culture, il reste dans l'attente d'un appel du Chef de Cabinet. M. Philippe Bon précise que les personnes concernées n'imaginent pas rester 5 à 10 ans sans accès à leurs garages sans compensation en nature.

Mme Hélène Rivière d'Arc signale la gêne occasionnée par les plots situés de chaque côté de l'entrée du parking. Les membres du Conseil de quartier demandent l'enlèvement des 4 plots.

M. François Ballet trouve incroyable que les habitants soient imposés sur leur parking tandis qu'ils n'y ont pas accès. Mme Anne Lebreton indique aux membres du Conseil de quartier que la Mairie du 4^e pourrait faire une lettre pour les impôts attestant que les habitants n'ont pas accès à leur parking, ce qui pourrait peut-être leur éviter d'être imposés sur leur parking. Les membres du Conseil de quartier sont favorables à cette proposition.

Mme Carlotta Fea Mesnage demande à la Mairie pourquoi il y a deux arrêts du bus 75 à moins de 100 mètres sur le quai aux Fleurs, un juste après le pont Saint-Louis et l'autre juste avant le pont d'Arcole.

Projet de la rue des Deux-Ponts, lauréat du BP 2016

Le planning prévisionnel n'a pas changé depuis la dernière réunion entre les représentants du Conseil de quartier, les services techniques et la Mairie. L'instruction technique complète sera lancée en janvier/février 2020 pour un début des travaux après la période hivernale. Les travaux devraient être terminés début août 2020 au plus tard. L'objectif de l'aménagement est de favoriser le cheminement piéton, de créer un double sens cyclable, de conserver l'offre de stationnement payant et la zone de livraison et de réduire le nombre de files de circulation.

Mme Christine Bru est défavorable au projet, considérant la rue des Deux Ponts comme un axe fondamental qui relie deux berges de Seine.

Projet du square de l'Île-de-France

Le projet consiste à créer une haie dans le square, et à y planter un massif de rosiers. L'instruction technique est finalisée, les services sont en attente du retour de la direction de l'urbanisme. Les travaux sont programmés pour l'hiver 2019.

Station Velib sur l'île Saint-Louis

Mme Florence Mathieu avait sollicité la directrice de cabinet du Maire, M. Isabelle Knafou, suite aux mécontentements de certains membres concernant la station velib implantée quai de Béthune. Elle procède à la lecture de sa réponse. La station Vélib' a été installée, début juillet, au niveau du 34/36 quai de Béthune, à la place d'une partie du grand stationnement moto dont se plaignaient les riverains. Conformément aux attentes des habitants, aucune place de stationnement voiture n'a donc été supprimée pour la réalisation de cette station. Certains membres du Conseil de quartier avaient émis l'hypothèse suivante dans le compte rendu de la réunion du 29 mai 2018 : "Plusieurs membres du Conseil de quartier demandent pourquoi il n'est pas envisagé de supprimer des emplacements motos plutôt que des emplacements voitures pour l'installation d'une station Velib. Ils proposent d'installer la future station

Velib soit sur le quai d'Anjou (devant l'Hôtel Lambert), soit sur le quai de Béthune (avant la rue de Bretonvilliers)."

La directrice de Cabinet explique que de manière générale, la Mairie du 4^e a plutôt contribué à rétablir le stationnement voiture lorsque c'était possible ; ce fut le cas quai d'Anjou et quai d'Orléans. Toujours à la demande des habitants, la Mairie du 4^e a également réduit le stationnement motos jugé gênant rue Boutarel, quai d'Anjou et quai de Béthune.

Un membre s'étonne que les motos aient le droit de se garer sur les emplacements voiture.

Mme Christine Bru demande s'il y a des tolérances accordées sur les stationnements lorsque des obsèques sont organisées à l'église Saint-Louis en l'île. Mme Anne Lebreton affirme qu'aucune tolérance n'est accordée et qu'il y a la loi.

Mme Jeanne-Marie Studler annonce que des ralentisseurs ont été installés quai d'Anjou sans que le Conseil de quartier ne soit consulté. Mme Florence Mathieu explique que cette installation fait suite à l'accident d'une petite fille et que deux points écoles ont également été ajoutés.

Préparation de la rencontre des présidents et vice-présidents des Conseils de quartier avec les Commissaires responsables du Commissariat du Centre.

La situation problématique des berges est évoquée. Mme Florence Mathieu regrette que les commissariats ne communiquent pas entre eux pour partager leur expérience.

Il est signalé les tapages nocturnes fréquents qui durent longtemps dans la nuit.

Il est rappelé la question des bateaux mouches et du bruit gênant de leurs hautparleurs.

Plusieurs membres signalent que le commissariat du 4^e affirme qu'ils n'ont pas les moyens matériels pour se déplacer et s'étonnent qu'il n'y ait pas de trace de leurs appels. Ils regrettent de ne pas avoir un numéro autre que le 3430 et le 17, qui permettrait aux habitants d'avoir un interlocuteur local direct. Ils rappellent l'époque où la police intervenait quand on les appelait et constatent qu'il n'y a plus la réactivité qu'il y avait il y a 1 an ou 2.

Il y a eu plusieurs agressions physiques sur le pont Saint-Louis et dans la rue Saint-Louis en l'île.

M. Stephano Mulachie signale la circulation de personnes sur les toits.

Un membre explique que les videurs de la boîte de nuit située rue Le Regrattier sont à plusieurs reprises intervenus dans des bagarres dans la rue.

Mme Jeanne-Marie Studler pense que la multiplication des agressions s'explique par la disparition du stationnement. Un membre trouve que la rue Saint-Louis en l'île est déserte et sombre et que l'île est devenue beaucoup plus dangereuse à cause de la ramification du passage des voitures et de la fermeture des restaurants plus tôt.

Le marchand de fruit et légume de la rue Saint-Louis en l'île s'est fait voler son tiroir-caisse.

M. François Ballet explique que l'augmentation des délits est une des plus fortes des arrondissements mais qu'il n'y en a pas beaucoup en valeur absolue. Il souligne une tendance inquiétante.

Plusieurs membres signalent la péniche problématique située quai Montebello et demandent pourquoi des affichages rappelant la loi ne sont pas apposés.

Illuminations de fin d'année

Les membres du Conseil de quartier sont favorables à financer à hauteur de 500 euros des illuminations sur l'île de la Cité et 500 euros sur celles de l'île Saint-Louis, avec le budget de fonctionnement du Conseil de quartier. Un vœu voté au Conseil d'arrondissement du lundi 4 novembre propose l'installation d'un marché de Noël sur la place de l'Hôtel Dieu avec des illuminations qui iraient jusqu'à l'île de la Cité. Si les illuminations sur l'île de la Cité sont financées entièrement, les membres sont favorables à donner les 500 euros envisagés pour l'île de la Cité à l'île Saint-Louis.

Compte rendu du groupe de travail sur les nuisances provenant des berges de Seine

Mme Brigitte Audard, Mme Sylvie Rimsky et M. Marc Destailleurs ont travaillé sur la question des nuisances provenant des berges de Seine. Après avoir établis différents constats, ils ont émis des propositions telles que changer les poubelles de verre existantes par des poubelles enterrées, mettre des

panneaux de limitation du bruit comme ceux installés dans le square des Jardins Saint-Paul, avoir des panneaux lumineux qui jugent du volume sonore, éteindre l'électricité des prises de courant des toilettes publiques la nuit, vérifier l'alcoolémie des fêtards, équiper les berges de poubelles anti rats, répartir le public différemment (déplacer les lumières et les bancs)...

L'ensemble de leur travail est joint en annexe de ce présent compte rendu.

Le groupe de travail a ensuite présenté les nuisances sonores provenant des péniches telles que le Marcounet et le Batobar du quai de l'Hôtel de Ville. Il signale la réverbération acoustique qui amplifie les sons et impacte une forte population active. Les péniches s'apparentent à de vraies terrasses extérieures posées sur l'eau. Le groupe de travail demande l'application de la loi sur les réverbérations acoustiques. Il signale également la pollution de l'air et sonore provenant des moteurs des bateaux à l'arrêt.

Mme Florence Mathieu rappelle que Mme Anne Lebreton s'était engagée à émettre un vœu au Conseil d'arrondissement sur les nuisances occasionnées par les bateaux qui passent le long de la Seine.

Mme Brigitte Audart évoque la charte d'amélioration des Ports visant à faire respecter « les règles en matière de propreté, d'hygiène, de bruit aux abords des installations situées sur les ports d'animation et de loisirs ainsi que sur les espaces amodiés aux clients », lisible sur le site d'Haropa (ancien Ports de Paris). Elle demande qu'Haropa fasse respecter sa charte.

M. Maxence Hecquard annonce que le Conseil de quartier prend acte de tous les faits relatés et demande aux membres s'il y a des commentaires ou des compléments sur ce travail. Il annonce que le Conseil de quartier est d'accord sur ces constatations factuelles et propose que les textes du groupe de travail soient annexés au compte rendu de la réunion.

Divers

Mme Hélène Rivière d'Arc évoque l'état de la palissade de chantier située rue de Cloître Notre-Dame (palissade de béton, de fil de fer barbelé) qui donne l'impression d'une prison. Elle souhaite qu'un projet pour cette palissade soit proposé.

M. Maxence Hecquard propose qu'un petit groupe se monte et se réunisse pour faire des propositions.

Questions posées à la Mairie du 4^e

- Il est signalé la gêne occasionnée par les plots situés de chaque côté de l'entrée du parking. Les membres du Conseil de quartier demandent l'enlèvement des 4 plots.
- Bus 75 : pourquoi il y a deux arrêts du bus 75 à moins de 100 mètres sur le quai aux Fleurs, un juste après le pont Saint-Louis et l'autre juste avant le pont d'Arcole.

Prochaines réunions 2019

De 19h à 21h, en salle Voyelles su Pôle Citoyens

Mardi 3 décembre